

## SNPJ-CFDT

### Syndicat National des Professions Judiciaires

Tour Essor – 9<sup>ème</sup> étage - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN

[snpj@laposte.net](mailto:snpj@laposte.net)

<http://www.snpj-cfdt.fr>

## Une première pour le personnel des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Les salariés des **Cabinets de moins de 11 salariés vont désormais pouvoir voter** pour le syndicat de leur choix. Vous aurez donc la possibilité de voter du 28 novembre au 12 décembre prochain (information site [www.electiontpe.travail.gouv.fr](http://www.electiontpe.travail.gouv.fr)) sur le sigle CFDT et non pas sur une liste. Ce scrutin déterminera quels sont les syndicats représentatifs dans la profession.

### Pourquoi voter ?

Syndicats et employeurs participent aujourd'hui à toutes les négociations dans votre profession. Avec la loi du 15 octobre 2010, seuls les syndicats reconnus représentatifs **par vos suffrages** pourront continuer à vous représenter, **comme la CFDT le fait aujourd'hui**, dans ces négociations.

## La CFDT, le syndicat qui change votre quotidien

### La CFDT est aujourd'hui présente dans toutes les négociations de la profession

- A la **CONVENTION COLLECTIVE** : elle défend vos salaires, classifications, formations, jours de carence, congés pour événements familiaux, égalité hommes/femmes, emploi des seniors, emploi des jeunes, risques psychosociaux....
- à l'**OPCA PL** (organisme de formation professionnelle) : 4 administrateurs CFDT proposent et font voter un budget à la hauteur des besoins de votre profession
- dans les négociations relatives à la **Prévoyance (MALAKOFF)** : la CFDT assure le suivi régulier de cet accord collectif et intervient dans le cadre de l'action sociale.

### Les objectifs de la CFDT :

- Améliorer votre pouvoir d'achat (valeur du point)
- Améliorer la formation professionnelle dans la profession
- Améliorer votre prévoyance ...

## Pour qu'elle continue à vous défendre, votez

### Parole aux salariés

#### Laure

J'ai subi du harcèlement dès mon retour de maternité. Heureusement, la CFDT m'a soutenue, conseillée, orientée dans mes démarches. Sans elle, j'aurais démissionné.

#### Stéphanie

Mon employeur refusait de réactualiser ma classification. Etant adhérente à la CFDT, je me suis fait accompagner dans mes démarches et j'ai obtenu 352 €/ mois en plus.